

TAXE D'APPRENTISSAGE 2017



Nos jeunes diplômés seront vos futurs collaborateurs, avocats, juristes, magistrats, huissiers, fiscalistes ou tout autre spécialiste au sein de votre structure

Choisissez la Faculté de droit pour verser votre taxe d'apprentissage 2017

UNE OFFRE DE FORMATION ADAPTÉE ET RÉPONDANT AUX BESOINS DE TOUS VOS SECTEURS D'ACTIVITÉS

NOS MASTERS

DROIT DES AFFAIRES

Parcours Juriste d'affaires
Parcours Droit des contrats commerciaux

DROIT PUBLIC DES AFFAIRES

Parcours Droit de la régulation et des contrats publics
Parcours Droit public des activités économiques
Parcours Carrières juridiques et affaires publiques

DROIT PRIVÉ

Parcours Droit privé des personnes et des patrimoines
Parcours Protection de la personne vulnérable
Parcours Common law et traditions civilistes

DROIT DE LA SANTÉ

Parcours Droit de la bioéthique
Parcours Droit du système de santé

DROIT EUROPÉEN

Parcours Droit européen des affaires
Parcours Systèmes juridiques européens

DROIT DES ASSURANCES

Parcours **Droit des assurances*** (formation initiale et apprentissage)

DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Parcours Droit de la propriété intellectuelle appliquée

DROIT NOTARIAL

Parcours Droit notarial

DROIT PÉNAL ET SCIENCES CRIMINELLES

Parcours Pratique du droit pénal des affaires

DROIT DE L'IMMOBILIER

Parcours Droit de la construction et de l'urbanisme

JUSTICE, PROCÈS, PROCÉDURES

Parcours Droit des contentieux et de l'exécution

DROIT DU NUMÉRIQUE

Parcours Droit et Informatique

DROIT FISCAL

Parcours **Fiscalité appliquée ***

NOS FORMATIONS EN ALTERNANCE

Licence professionnelle Métiers du droit de l'immobilier

Parcours **Montage et Gestion du logement locatif social ***
Parcours Administration de biens
Parcours Gestion Eco-Patrimoniale de l'Immeuble

Master

Parcours **Droit des assurances ***

NOS LICENCES

LICENCE FILIERE GENERALE ET 3 FILIERES D'EXCELLENCE :

Filière européenne Jean Monnet
Carrières publiques
Juriste International

CAPACITE EN DROIT

NOS DIPLÔMES D'UNIVERSITÉS

(non éligibles)

DU **Contentieux International des Affaires ***

DU LLM Contentieux International des Affaires approfondi

DU Mandataire judiciaire, protection des majeurs

DU Juriste international

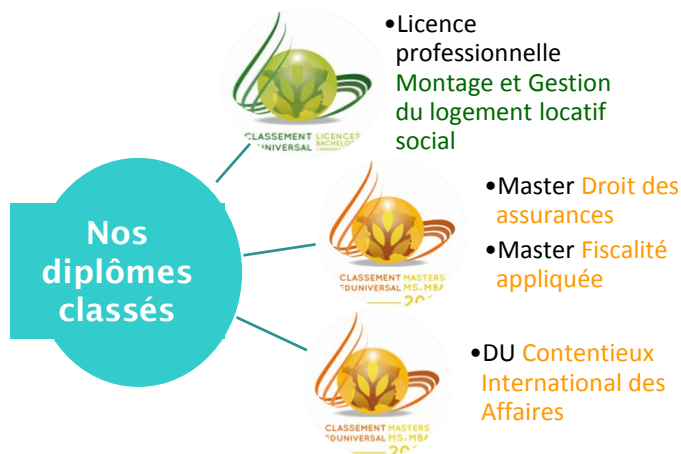
DU Carrières publiques

DU « Jean Monnet »

DU Droit du sport (ouverture janvier 2018)

D.I.U Expertise médicale dans le cadre de la protection des majeurs

Institut d'Études Judiciaires



LA FACULTÉ DE DROIT EN CHIFFRES



15 000 m2 de locaux
7 amphithéâtres
Plus de 30 salles de cours et de Travaux dirigés



1 bibliothèque dotée de plus de 20 000 ouvrages
Régulièrement des expositions et des ateliers thématiques y associent l'ensemble de nos partenaires



1 centre de recherche
Une dynamique reconnue avec l'équipe M.I.L (Marchés, Institutions, Libertés)



Préparation à l'examen d'entrée au Centre Régional de Formation Professionnelle d'Avocats (CRFPA)

Près de 300 étudiants et 40% de réussite

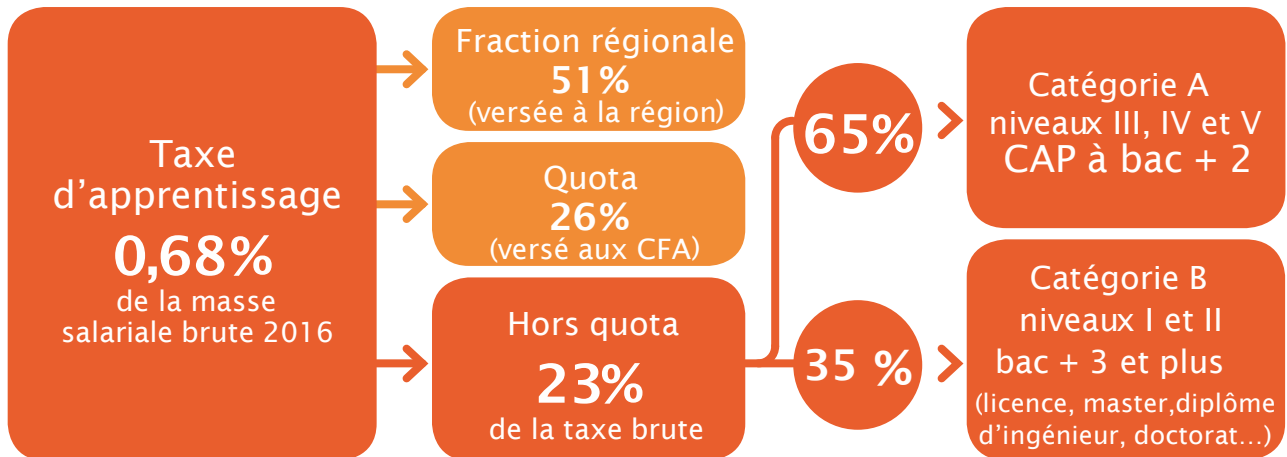
TAXE D'APPRENTISSAGE 2017

Mode d'emploi

La taxe d'apprentissage est répartie en trois classes :

- la fraction régionale (51 %) ;
- le quota (26 %) ;
- et le hors quota ou barème (23 %),

Ce dernier doit être affecté à un ou plusieurs établissements d'enseignement habilités à le percevoir en fonction de leur agrément. Le hors-quota se ventile en deux catégories, A et B :



NB : Les employeurs ayant une taxe d'apprentissage qui n'excède pas 415 euros, sont dispensés de l'obligation de respecter la répartition par niveau.

La Faculté de droit est habilitée à percevoir au titre du hors quota les sommes relatives aux catégories A et B.

Vous devez effectuer votre versement à votre OCTA au plus tard le 28 février 2017

Formulaire de versement Taxe d'Apprentissage 2017 -Droit U'PEC

<http://bit.ly/2jrTlyX>

Comment verser votre taxe d'apprentissage à l'UPEC ?

1. Choisissez un organisme collecteur (OCTA).

2. Affectez votre taxe d'apprentissage en indiquant sur le formulaire de versement de la taxe d'apprentissage:

- 1) la ou les formations que vous souhaitez soutenir,
- 2) le montant que vous souhaitez verser.

3. Informez votre organisme collecteur de vos choix en lui retournant le formulaire de versement agrafé au bordereau de déclaration. Retournez nous une copie de ce formulaire de versement par courrier, fax ou mail afin que nous puissions en être informés, vous en confirmer la bonne réception et vous en remercier.